

Feu vert à la prise de contrôle conjoint de la société Miniburo par la Caisse des dépôts et consignations et Nexity

Publié le 30 août 2021

Le 10 août 2021, la Caisse des dépôts et consignations et Nexity ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de prise de contrôle conjoint de la société Miniburo, qui proposera des espaces de travail partagés ou espaces de « co-working » en Île-de-France.

L'Autorité a examiné les effets de l'opération dans le secteur de l'immobilier, notamment sur le marché de la mise à disposition d'espaces de travail partagés (« co-working »), qui n'avait pas été examiné à ce jour.

Après examen, l'Autorité a écarté tout risque d'effet anticoncurrentiel lié à l'opération compte tenu, en premier lieu, des parts de marché limitées des parties et, en second lieu, de la présence de nombreux concurrents sur le marché de la mise à disposition d'espaces de travail partagés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 30 août

[lire le communiqué](#)